

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 2746

présenté par

Mme Manon Meunier, M. Alexandre, Mme Abomangoli, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« 5° *bis* Sa capacité à assurer un service d'abattage local et public qui maille le territoire ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Par cet amendement, le groupe parlementaire LFI-NUPES souhaite enclencher la création d'un service d'abattoir local dans le cadre de l'amélioration des conditions d'exercice de la profession d'agriculteur.

Cette loi d'orientation doit être une opportunité de rapprocher géographiquement les différentes étapes de la production agro-alimentaire dans l'objectif d'améliorer le bien-être animal, de faciliter le travail des agriculteurs et de réduire les émissions de gaz à effet de serre engendrées par le transport.

En effet, les longs transports d'animaux sont à l'origine de fortes souffrances animales. Et pour les éleveurs, l'abattage de leurs animaux est de plus en plus un défi au vu de l'éloignement incessant

des abattoirs de leurs exploitations. Les éleveurs doivent alors passer de plus en plus de temps sur la route pour amener leurs animaux à l'abattoir. La situation est encore plus difficile lorsque l'éleveur a un petit élevage et doit alors transporter peu d'animaux à la fois mais de manière régulière. De plus, pour les éleveurs souhaitant écouler leur production en vente directe, si l'abattoir est trop loin de leur exploitation, ils subissent une double peine en devant récupérer ensuite la viande découpée.

C'est pourquoi, cet amendement permettrait de créer un dispositif d'abattage qui soutiendrait concrètement les éleveurs et les encourageraient alors à continuer leur activité.

L'inscription de la création d'un service d'abattage local serait un signal fort de soutien aux éleveurs particulièrement touchés par les crises agricoles successives et parmi les plus pauvres des agriculteurs."